Règlement intérieur

Médiathèque « A livre ouvert »
De la commune de Corneilla de la rivière

Adopté par délibération au conseil municipal du…….

I - Nos missions générales :

La Médiathèque « À livre ouvert » de Corneilla-la-Rivière

Véritable carrefour d'échanges et de vie culturelle au cœur de la commune, la médiathèque « À livre ouvert » est un service public essentiel dédié à l'enrichissement personnel, aux loisirs, à l'accès à l'information et à la documentation pour l'ensemble de la population.

Un espace d'accès libre et universel

Pensée comme un lieu de découverte, d'éveil et d'éducation permanente, la médiathèque est accessible à toutes et à tous, gratuitement et sans obligation d'achat. C'est un espace chaleureux et inclusif qui invite à la curiosité, à la flânerie littéraire et au partage des savoirs, ouvert à tous les âges de la vie.

Un accompagnement personnalisé

Une équipe de bibliothécaires bénévoles, passionnés et à l'écoute, est présente au quotidien pour vous accueillir. Ils se tiennent à la disposition des usagers pour :

- Guider vos choix de lecture et vos recherches documentaires.
- Accompagner petits et grands dans la découverte des collections.
- Conseiller sur l'utilisation optimale de l'ensemble des ressources disponibles sur place.

II - Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de la médiathèque sont fixés en fonction des saisons et des disponibilités de l'équipe de bénévoles.
Ils sont portés à la connaissance des usagers par voie d'affichage dans l'enceinte de la médiathèque.
Ils sont également communiqués régulièrement par le biais des réseaux sociaux officiels de la structure.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0572026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

III- Pour vous inscrire :

Les abonnements et cartes d'accès

La médiathèque vous propose deux types de cartes selon vos besoins pour profiter pleinement de ses services et de son réseau.

✓ **La Carte Communale (Gratuite)**

Idéale pour un usage local, elle permet l'emprunt de documents à domicile et l'accès aux ressources de la commune.

- Conditions d'obtention : Délivrée sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Mineurs : L'inscription d'un mineur requiert la présence d'un parent ou tuteur le jour de l'inscription pour signer l'autorisation parentale (concernant l'emprunt et l'utilisation du matériel informatique).
- Carte Collectivité : Réservée aux professionnels encadrants (notamment les enseignants) travaillant à Corneilla-la-Rivière.
- Poste informatique dédié : Un ordinateur est mis à disposition du public pour consulter exclusivement le catalogue en ligne de la commune.

✓ **La Carte « Résolu » (Réseau élargi)**

Cette carte offre un accès étendu à une large palette de loisirs culturels et à l'ensemble du réseau intercommunal.

- **Services proposés** : Prêt de livres, de presse, de films et de musique.
- **Tarifs :**
 - Gratuite pour les enfants.
 - 18 euros pour les adultes (tarifs réduits disponibles pour les personnes en recherche d'emploi).
- **Modalités de souscription :**

 1. Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 2. Effectuer le règlement directement auprès de la mairie, qui vous remettra un justificatif de paiement.

- **Avantage réseau** : Elle permet l'emprunt de livres physiques (en direct ou via le service click and collect) dans toutes les médiathèques de PPMCU (Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine).

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0572026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

IV- Pour emprunter

Conditions de prêt et réservations

Le prêt de documents est exclusivement réservé aux abonnés sur présentation de leur carte en cours de validité.

✓ Quotas et durée des prêts

La durée standard pour l'ensemble des prêts est fixée à 4 semaines.

- Pour le public (jeunes et adultes) :
 - 5 livres
 - 1 CD
 - 1 DVD
- Pour les titulaires de la carte « Collectivité » :
 - 20 ouvrages jeunesse
 - 1 CD
 - 1 DVD
- Prolongation : Il est possible de prolonger vos prêts de 15 jours supplémentaires, à l'exception des nouveautés et des documents faisant l'objet d'une réservation.

✓ Modalités de réservation

Vous avez la possibilité d'effectuer jusqu'à 2 réservations simultanées de documents :

- Sur place : En vous adressant directement au personnel à l'accueil.
- En ligne : Depuis un poste informatique ou chez vous via le catalogue en ligne du réseau des médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole : www.resolu.net.

Comment réserver en ligne ?

1. Connectez-vous avec votre identifiant (le numéro de code-barres inscrit sur votre carte de lecteur) et votre mot de passe à 4 chiffres (correspondant à votre mois et votre année de naissance).
2. Sélectionnez le catalogue de Corneilla-la-Rivière dans l'onglet supérieur « Choisir un catalogue ».

- Attention : Les documents réservés sont conservés 10 jours. Passé ce délai sans réclamation de votre part, ils seront remis en circulation.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0572026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

V. Votre accès à internet à la médiathèque

L'accès à Internet est totalement gratuit et disponible aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Modalités d'inscription et quotas de connexion

Pour en profiter, la création d'un compte public auprès du personnel d'accueil est nécessaire. Ce compte est valable un an et donne droit aux temps de connexion quotidiens suivants :

- Profil Enfant (jusqu'à 14 ans inclus) : 1 heure par jour.
- Note : **La présence d'un adulte accompagnateur est obligatoire pendant toute la durée de la consultation.**
- Profil Adulte : 2 heures par jour.

Enregistrement des données et impressions

Afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement des équipements, les postes fixes ne permettent pas d'enregistrer des documents directement sur le disque dur de l'ordinateur. Pensez à vous munir de votre propre clé USB pour sauvegarder vos fichiers.

VI- Protection des données à caractère personnel (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution de sa mission de service public, la médiathèque municipale collecte et traite des données à caractère personnel relatives aux usagers (inscription, gestion des abonnements, prêts et retours de documents, statistiques de fréquentation).

- ✓ **Responsabilité du traitement** ; La commune de Corneilla de la rivière est responsable des traitements de données réalisés par la médiathèque, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement UE 2016/679) et la loi « Informatique et Libertés ».
- ✓ **Finalités et minimisation** : Seules les données strictement nécessaires à la gestion des abonnements, au suivi des prêts et à l'information des usagers sur l'activité culturelle sont collectées.
- ✓ **Confidentialité des lectures** : L'historique des emprunts d'un usager est strictement confidentiel. Il est automatiquement anonymisé ou supprimé dès la restitution conforme des documents concernés, hors cas de litige ou d'impayé en cours.
- ✓ **Conservation des données** : Les données d'inscription sont conservées pendant la durée de validité de l'abonnement. Elles sont définitivement supprimées après une période d'1 an d'inactivité consécutive du compte.
- ✓ **Accès et habilitation** : L'accès aux fichiers des lecteurs est réservé aux seuls personnels et intervenants dûment habilités par la municipalité, soumis au devoir de réserve et engagés par un accord de confidentialité. Les données ne sont en aucun cas cédées, louées ou transmises à des tiers non autorisés.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0572026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

- ✓ **Droits des usagers** : Conformément à la réglementation, chaque usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de ses données. Ces droits s'exercent auprès de la mairie par courrier ou par courriel

VII- Recommandations et règles de vie collective

- ✓ La médiathèque est un lieu de vie partagé où chacun trouve sa place grâce au respect mutuel — envers les autres usagers, les livres, le matériel et l'équipe.
- ✓ En cas de difficulté, les bénévoles sont à votre disposition pour veiller ensemble à l'harmonie des lieux et se tiennent à votre écoute pour rappeler les règles du vivre-ensemble si nécessaire.
- ✓ Pour le confort de tous et le respect des lieux, nous vous invitons à porter une tenue adaptée au cadre de la médiathèque.
- ✓ La médiathèque est un lieu de calme, d'étude et de partage. Chacun est invité à veiller au bien-être d'autrui en adoptant une attitude courtoise, respectueuse et pacifique.
- ✓ Pour le confort et la tranquillité de tous : Nous comptons sur le civisme de chacun pour préserver un environnement calme, propre et accueillant.

Gestion des situations difficiles

- ✓ Pour garantir à tous un espace serein et sécurisant, l'équipe bénévole veille au respect de ces règles de vie. En cas de situation perturbant la tranquillité des lieux, les bénévoles pourront être amenés à inviter la personne à quitter la médiathèque, et si nécessaire, à faire appel aux services compétents de la commune et ou de la gendarmerie.

Afin de préserver un environnement calme, propre et propice à la lecture ou à l'étude :

- ✓ Merci d'éteindre ou de mettre vos téléphones en mode silencieux.
- ✓ Les espaces intérieurs sont non-fumeurs et non-vapoteurs.
- ✓ La diffusion de documents ou l'affichage d'informations sont soumis à l'autorisation préalable de l'équipe

Responsabilité des mineurs.

- ✓ Les enfants et les jeunes sont les bienvenus à la médiathèque ! Toutefois, les bénévoles ne pouvant assurer une garde d'enfants, les parents (ou accompagnateurs) restent responsables de leurs enfants mineurs pendant toute la durée de leur visite.

Perte ou détérioration de documents

- ✓ Les livres et documents appartiennent à tous et font le bonheur de nombreux lecteurs. En cas de perte ou de dommage accidentel sur un document emprunté, nous vous invitons à en informer l'équipe, qui vous guidera avec bienveillance pour procéder à son remplacement ou à l'acquisition d'un ouvrage équivalent.

Application du règlement et engagement

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0572026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

- ✓ En s'inscrivant ou en profitant des services de la médiathèque, chaque usager contribue à la vie de ce lieu partagé. L'équipe bénévole est là pour vous accompagner, veiller au bon fonctionnement de l'espace et s'assurer que ce règlement (affiché dans les locaux) soit respecté pour le bien-être de chacun

A Corneilla la rivière, le …….

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20260922-0572026-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026